
[Le Conseil de crèche](#)

Depuis 2016, la Ville a mis en place un conseil des parents au sein des crèches. L'idée étant, comme dans les écoles, de faire participer les parents à la vie de la crèche et de donner son avis.

Le Conseil de Crèche vise à :

- Informer quant aux conditions d'accueil des enfants,
- Favoriser la participation des parents, en les associant plus étroitement à la vie de la structure,
- Permettre les échanges entre les parents, la Municipalité et les personnels de l'établissement,
- Impliquer les parents sur la dimension collective de l'accueil et la vie quotidienne des enfants,
- Faire émerger des initiatives prises par des parents et/ou professionnels,
- Améliorer le service de la Petite Enfance de la Ville.

Il est composé par :

- Le Maire ou son représentant (président du Conseil de Crèche),
- La responsable du service Petite Enfance,
- La directrice de la structure ou son adjoint(e),
- 3 parents titulaires et 1 suppléant élus par les parents usagers de la crèche.

Le Conseil de Crèche se réunit trois fois par an, avec pour chaque séance un ordre du jour et un compte rendu.

Des élections sont organisées dans chaque crèche après la rentrée, pour laisser le temps aux nouveaux enfants de s'adapter et aux parents de se familiariser avec ce nouvel environnement. L'idéal étant d'avoir la plus grande parité possible (autant de mères que de pères), ainsi que la meilleure représentativité possible en ayant au moins un parent de chaque niveau (ou section).

N'hésitez pas à contacter les parents de votre conseil de crèche pour toute question ou proposition.

Plus d'informations auprès des responsables de votre crèche.

[Enfance](#)

[Petite enfance](#)

[Scolarité?](#)

Publié le 23/04/2019